

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de  
SOULLANS

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 13 avril 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2023  
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme BERTAUD M.F. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. TESSIER P. qui a donné pouvoir à M. M. CHOUIN J-F - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. LEROY D. - M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2023.40 – Convention entre ESNOV et la commune de Soullans**

Monsieur le Maire présente l'offre de service d'ESNOV Chantiers (Nature et Environnement), 8 rue de la Poctière 85300 Challans, qui propose d'effectuer le soufflage et balayage des feuilles sur les trottoirs :

- Le 19 octobre
- Le 16 novembre
- Le 14 décembre

Soit un total de 3 jours d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à cet organisme d'insertion depuis plusieurs années. Il est proposé une convention pour une prestation de 3 jours. Le coût global s'élève à 1 980 euros (mille neuf cent quatre-vingts euros) (660,00 €/jours x 3 jours).

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec ESNOV,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,

Envoyé en préfecture le 19/04/2023  
Reçu en préfecture le 19/04/2023  
Publié le **20 AVR. 2023** S<sup>2</sup>LO  
ID : 085-218502847-20230413-DEL2023\_40-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTE :**                    **POUR : 24**                    **CONTRE : 0**                    **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

